

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017

Choix du cabinet d'étude pour la révision du PLU

La commune a reçu 4 offres de bureau d'étude pour la révision du PLU de la commune.

Les offres étaient notées sur 2 critères : le prix et la valeur technique.

C'est le bureau d'étude « Réalité bureau d'étude » qui obtient la meilleure note.

Le conseil municipal décide donc de retenir le cabinet d'étude « Réalité Bureau d'étude » pour son offre à 26 345€ HT.

Travaux aux vestiaires du foot

Benoit VERNAISON explique au conseil municipal qu'il serait bien de faire quelques travaux de rafraîchissement aux vestiaires du stade : il faut refaire les douches qui fuient et regrouper 2 vestiaires. Il faudrait peut-être également fermer la partie buvette.

La commune est en attente de devis.

Pour information, le stade est utilisé pour plusieurs entraînements de foot du club « Hauts Lyonnais » ainsi que des matchs et des stages. De plus, des entraînements de rugby pour les jeunes seront proposés dès la rentrée. Nous aurons plus de renseignements à ce sujet (horaires, âges) prochainement.

Adhésion de la commune de Riverie au SIEMLY

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Riverie aimerait adhérer au Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY). La commune de Duerne faisant partie de ce syndicat doit donner son accord pour cette adhésion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune de Riverie adhère au SIEMLY.

Fiscalisation de la participation au SYDER

Chaque année, la commune a le choix de fiscaliser ou de budgétiser sa participation au SYDER. Cette année, le montant s'élève à 29 636,92€. Le conseil décide à l'unanimité de fiscaliser cette participation.

Zonage pluvial sur la commune

Jean-Claude PICARD explique au conseil municipal que le zonage pluvial est obligatoire sur toutes les communes. Afin d'obtenir de meilleurs prix, c'est la communauté de communes qui a lancé la consultation. Actuellement, l'agence « Réalité Environnement » réalise ce zonage pluvial sur la commune.

Acceptation des communes Ligériennes sur le territoire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais

Jean-Claude PICARD rappelle au conseil municipal que les communes doivent délibérer pour accepter les communes de Châtelus, chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Virigneux et Viricelles, souhaitent intégrer la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Points divers :

- La nouvelle station d'épuration verra voir le jour d'ici la fin du mandat.
- Le Syndicat Mixte de Hurongues, le SIMOLY et le SCOT ont été dissous. Leurs compétences, ont été transférées à la communauté de communes des Monts du Lyonnais.
- Le Maire informe le conseil municipal que la nouvelle communauté de communes a bien démarrée. A l'heure actuelle, il s'agit surtout d'harmoniser les compétences et les façons de faire. **Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaires sont consultables en mairie.**
- L'école souhaiterait pouvoir engager un jeune en emploi civique pour un coût de 100€ par mois environ. L'OGEC et la commune n'y sont pas favorables. Par conséquent, cette demande est refusée.

- Monsieur le Maire présente un état du département comparant la bibliothèque de Duerne aux autres bibliothèques. Il apparaît que la bibliothèque de Duerne fonctionne très bien.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 1^{er} juin.